

Doc. 11058
4 octobre 2006

Incidences sur l'avenir et l'intégrité de l'Europe du dangereux précédent créé par l'Arménie, agressive et peu disposée à se conformer au droit international et aux normes juridiques

Question écrite n° 504 au Comité des Ministres
présentée par M. R. Huseynov

L'Arménie est le seul Etat à avoir adhéré au Conseil de l'Europe et à être officiellement reconnu dans une résolution particulière de cette organisation comme Etat occupant, ayant conquis par intervention militaire vingt pour cent du territoire d'un autre Etat membre, l'Azerbaïdjan : ces terres sont occupées depuis près de 15 ans.

L'Arménie est le seul Etat membre du Conseil de l'Europe à avoir créé une société monoethnique en expulsant d'autres peuples installés historiquement sur son territoire ; la politique de purification ethnique menée par cet Etat a été officiellement reconnue comme telle dans une résolution particulière du Conseil de l'Europe.

L'Arménie est le seul Etat membre du Conseil de l'Europe à posséder des liens directs avec le réseau terroriste mondial et à mener une politique de terrorisme soutenu par l'Etat, en aidant et en encourageant le terrorisme, en attribuant des récompenses officielles à des terroristes qui comptent parmi les plus cruels qui soient, en offrant refuge aux terroristes et en les laissant libres d'établir des camps d'entraînement dans les territoires occupés.

L'Arménie est le seul Etat membre du Conseil de l'Europe à avoir commis des crimes contre l'humanité à une échelle massive, à avoir perpétré et à continuer de perpétrer un génocide, tout en pratiquant une destruction écologique délibérée et de grande ampleur dans le but d'exterminer la population de ses Etats voisins.

L'Arménie est le seul Etat membre du Conseil de l'Europe à consacrer des territoires de plusieurs milliers de kilomètres carrés – en les soustrayant totalement à tout contrôle international – à la culture et au transport de drogues, au stockage, à la vente et au transport international d'armes illégales, à l'ensevelissement de déchets nucléaires et à la conduite d'obscur recherches nucléaires.

L'Arménie est le seul Etat membre du Conseil de l'Europe à avoir jeté à la rue plus de 300 000 réfugiés en expulsant ses citoyens de force, et plus de 700 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays en occupant des territoires d'un Etat voisin. Elle garde entre 3 000 et 4 000 personnes en captivité dans des prisons et des cliniques secrètes, comme otages et comme détenus, et participe à un vaste trafic d'organes prélevés sur les détenus et vendus sur les marchés noirs de la transplantation du monde entier.

L'Arménie est le seul Etat membre du Conseil de l'Europe à n'être exposé à aucune sanction en dépit de ses nombreuses activités illégales totalement contraires aux principes de l'Organisation.

Considérant ce qui précède,

M. Rafael Huseynov demande au Comité des Ministres :

Le précédent extrêmement dangereux créé par l'Arménie, qui en toute impunité fait fi des normes et principes du droit international, du Statut du Conseil de l'Europe et des principes fondamentaux de la démocratie et des droits de l'homme, n'entraîne-t-il pas le risque d'une aggravation par réaction en chaîne ? Cette impunité n'aura-t-elle pas de fâcheuses incidences sur le développement et l'intégrité de l'Europe et plus particulièrement sur la stabilité et le développement dans le Caucase du Sud ? Le Comité des Ministres n'entend-il pas finir par prendre des mesures efficaces pour contrer le comportement hors-la-loi de l'Arménie, la nécessité de suspendre l'adhésion de ce pays au Conseil de l'Europe s'imposant depuis longtemps ?

Signé¹:

HUSEYNOV, Rafael, Azerbaïdjan, ADLE

¹

SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe